

**Rapport de la commission
chargée d'étudier le préavis no. 62**

**Temple de Nyon
Demande de crédit de Fr. 235'000.- pour l'établissement d'un diagnostic complet du
monument et pour l'organisation d'une procédure pour le choix des mandataires**

**Réponse au postulat de Monsieur Michel MULLER concernant
la réfection du temple de Nyon**

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no. 62 s'est réunie le mardi 13 mai 2008 dans la salle du conseil communal. Composée de Messieurs Philippe Glasson, Roger Grosjean, Olivier Pezzoli, Christian Udasse, Jean-Paul Ursenbacher, Bernhard Willi et René Wenger, président et chargé du rapport, la commission a entendu Monsieur Claude Uldry, Municipal, qu'elle remercie pour les explications fournies et les réponses apportées aux questions posées.

Les points ci-après ont été traités en particulier :

1. Objet du préavis

Avant d'entreprendre les études proprement dites, il est indispensable de réaliser, d'une part, un diagnostic complet du Temple afin de relever les diverses pathologies, d'autre part, d'organiser l'appel d'offres de service pour l'attribution des mandats. Cette analyse approfondie de l'état général du monument permettra de maîtriser l'ensemble des travaux à entreprendre et d'en fixer les priorités. Cette demande de crédit sera suivie par les études de restauration puis par la restauration du monument.

L'importance et l'intérêt à plus d'un titre du Temple, à savoir sa grande valeur historique, archéologique et architecturale, son rôle urbain, son témoignage socio-historique, ses aménagements intérieurs, notamment les décors peints et la qualité du remarquable buffet de l'orgue, sont mentionnés de manière très complète dans le préavis.

Les derniers travaux importants de restauration du Temple datent des années 1925-1926 puis des années 1935-1936 avec la reconstruction du clocher.

La commission s'est rendue sur place et elle a pu constater qu'une restauration du monument s'avère plus que nécessaire. En effet, son aspect général et les dégradations des façades – que l'on peut constater de visu (salissures, décollement du crépissage et usure des pierres de taille en molasse – dévalorisent l'intérêt architectural et historique du temple. A l'intérieur, les surfaces murales et les voûtes, salies au fil des ans et de surcroît faiblement éclairées, assombrissent l'espace intérieur, rendent le Temple peu accueillant pour les diverses cérémonies religieuses, les concerts et les visites culturelles. Au niveau de la sécurité, le problème principal concerne la vétusté des installations électriques ainsi que les corps de chauffe électriques placés en grande partie sous les bancs en bois. Cette situation rend le temple vulnérable à la moindre défaillance desdites installations.

2. Incidences financières

Dans le préavis, pour les études préliminaires, un montant de Fr. 66'000.- est indiqué sous le titre « spécialistes ». Dans le détail, il concerne 13 domaines professionnels, à savoir géomètre, spécialiste en pierre de taille, spécialiste en maçonnerie et crépis, restaurateur d'art, historienne, spécialiste en couverture, expert en mobilier et boiseries, expert en vitraux, spécialiste des cloches et sonneries, concepteur de lumière, acousticien, physique du bâtiment, expert de l'orgue.

Pour ce qui est des subventions, une demande a été déposée à fin 2007, soit juste avant le début du moratoire fixé pour de telles requêtes.

3. Calendrier prévu

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| 4. Diagnostic du monument : | juillet 2008 à avril 2009 |
| 5. Appel d'offres de service : | avril à décembre 2009 |

6. Voëux de la commission

La commission demande à la Municipalité d'examiner en particulier les points suivants, dans le cadre du diagnostic :

1. La circulation et le parcage des voitures autour du Temple, dans la mesure où, par leurs vibrations et leur pollution, ils sont aussi à l'origine des dégradations du Temple
2. L'esthétique du clocher
3. L'opportunité de la végétation côté nord-est du Temple.

Conclusions

Les membres de la commission sont convaincus de la nécessité d'établir un diagnostic complet du Temple de Nyon et d'organiser une procédure pour le choix des mandataires.

Le Temple, une fois restauré et remis en valeur, viendra sans doute augmenter l'offre et l'attractivité touristique de la Ville de Nyon.

Les fidèles et les spectateurs de concerts de musique apprécieront de se retrouver dans un espace équipé de techniques modernes et d'un environnement plus accueillant et sécuritaire.

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est à l'unanimité que, au vu de ce qui précède, les membres de la commission vous recommandent d'accepter les propositions du préavis no. 62 et de voter le crédit demandé en prenant les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis no. 62 concernant la demande de crédit de Fr. 235'000.- pour l'établissement d'un diagnostic complet du monument et pour l'organisation d'une procédure pour le choix des mandataires

et

la réponse au postulat de Monsieur Michel MULLER concernant la réfection du temple de Nyon

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Un crédit de Fr. 235'000.- est accordé à la Municipalité pour l'établissement d'un diagnostic complet du monument et pour l'organisation d'une procédure pour le choix des mandataires ;
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;
3. D'accepter le présent préavis comme rapport municipal valant comme réponse au postulat de Monsieur Michel MULLER concernant la réfection du temple de Nyon, déposée au Conseil Communal le 25 juin 2007.

La commission :

Messieurs

Philippe Glasson

Roger Grosjean

Olivier Pezzoli

Christian Udasse

Jean-Paul Ursenbacher

Bernhard Willi

René Wenger, président et chargé du rapport

Nyon, le 3 juin 2008